

SOMMAIRE

Introduction

- 2020, une année de repli budgétaire p. 2
- Le résultat de clôture p. 3
- La poursuite de la stratégie, par axes du programme municipal p. 3

Les grandes lignes du compte administratif

- Niveau général des réalisations de l'exercice p. 6
- Balance définitive de l'exercice p. 7

La section de fonctionnement

- Analyse des recettes p. 8
- Analyse des dépenses p.16

La section d'investissement

- Exécution des dépenses p.24
- Exécution des recettes p.27

Analyse de la dette

p.28

Introduction

Le COMPTE ADMINISTRATIF constitue le bilan financier de l'ordonnateur (Maire) en sa qualité d'exécutif de l'assemblée délibérante. Il présente l'arrêté des comptes de la Commune à la clôture de l'exercice budgétaire et doit être soumis pour adoption au Conseil municipal au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Document de synthèse, le compte administratif se présente formellement de la même manière que le budget primitif pour permettre des comparaisons. Il retrace les autorisations de crédits votés, toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

Le compte administratif permet ainsi de dégager un solde, le résultat de l'exécution budgétaire, lequel est obligatoirement affecté au budget de l'exercice suivant.

En raison du calendrier de clôture budgétaire, le résultat a été affecté de façon anticipée par délibération du 8 avril 2021 dès le budget primitif. La reprise anticipée des résultats a respecté les règles d'affectation, notamment la reprise des différents éléments (restes à réaliser, solde de l'exercice antérieur, besoin de financement de la section d'investissement) et affectés dans leur totalité.

Les résultats du COMPTE ADMINISTRATIF 2020 doivent être concordants à ceux du COMPTE DE GESTION 2020 établi par le Comptable Public, ce qui est le cas.

Le compte administratif est présenté par le Maire puis soumis au vote du Conseil Municipal. Il est rappelé la particularité de ce vote qui doit intervenir en l'absence du Maire, qui, en tant qu'Ordonnateur, ne peut y participer, quel que soit l'ordonnateur effectif qui était présent pour la gestion considérée.

Une fois le Compte Administratif adopté, le Conseil Municipal doit voter une délibération d'affectation définitive des résultats comptables.

A. 2020, une année de repli budgétaire

Ce compte administratif 2020 traduit de manière très concrète le repli budgétaire inhérent à la période subie de crise sanitaire, avec un double confinement dès mars puis octobre. C'est dans ce contexte très particulier qu'a été lancée une démarche forte d'investissements pour le mandat. Cette situation très particulière conduit :

- d'une part à accroître le résultat à affecter, en raison d'une évolution maîtrisée des dépenses et d'un effort conjoint de récupération des recettes,
- d'autre part conduit à une baisse significative du résultat de clôture, en raison du fort volume d'engagements liés à une contractualisation plutôt de fin d'année en investissement.

Pour ce qui concerne la contractualisation, l'Etat a suspendu ses exigences. Toutefois, et ceci est lié au repli des dépenses du fait de la crise sanitaire : la Ville a bien respecté les objectifs financiers fixés dans le cadre du contrat signé avec l'Etat le 29 juin 2018 (plafond d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement établi à +1,35% par an). L'évolution est un repli de -2,67% en 2020.

B. Le résultat de clôture

L'exécution financière du budget 2020 permet de constater un **résultat net de clôture de 1.102.887,20 €**.

L'exécution du budget 2020 présente un résultat de fonctionnement (à affecter) de 14.750.525,50 € et un excédent de gestion de 1.102.887,20 € (après couverture du besoin de financement de la section d'investissement).

Le résultat de fonctionnement 2020 est impacté par un repli des dépenses de fonctionnement (notamment la stabilisation de la masse salariale et la contraction des dépenses structurelles).

Ceci a permis à la Ville, en 2020, d'augmenter le niveau d'épargne pour financer le lancement du programme d'investissement du mandat.

C. La poursuite de la stratégie, par axes du programme municipal

Avec plus de 45,6 M€ prévus en 2020 dont 13 M€ de reports, le programme d'investissements de la commune a connu un élan fort pour la transformation du territoire, que la crise sanitaire n'a pu faiblir. L'enjeu était de taille :

- maintenir l'activité économique grâce à l'impulsion que constitue l'investissement public,
- lancer le programme ambitieux destiné à renforcer le territoire et le valoriser pour ses habitants.

Les principales réalisations ont été les suivantes :

Axe 1 – renforcer notre rôle de ville-capitale et révéler un véritable centre-ville

En 2020, plusieurs aspects ont été essentiellement portés afin de révéler le centre-ville :

- La poursuite des travaux pour le Tram T12 et du T'Zen, en proximité du centre-ville. La mise en service, très attendue, doit permettre de structurer les liaisons inter-territoires tout en renforçant l'attractivité du centre-ville.
- Le renforcement du rôle central de la place des droits de l'homme s'est amplifié par l'installation de services administratifs dans les locaux de l'ex-CCI (Chambre de commerce et d'industrie).
- S'ajoute le début des travaux d'embellissement des placettes commerciales.

L'enjeu porté de visibilité, devait pouvoir s'exprimer à travers l'organisation d'événements. Toutefois, la crise sanitaire a conduit à annuler la plupart d'entre eux, reportant ainsi la démarche de promotion de la ville, mais aussi favorisant les travaux à réaliser dans des lieux peu utilisés.

Axe 2 – une ville apprenante pour toutes et tous

La ville a investi dans la reconstruction de la Maison des services publics, projet qui se poursuit en 2021. Ce sont plus de 4,5M€ qui ont été dépensés en 2020 sur cette opération.

L'année 2020 a été la première de la contractualisation sur le label national des Cités Educatives. Cet axe majeur de la politique de la jeunesse est mené via des actions socio-éducatives jusqu'à l'âge de 25 ans. Il concerne les quartiers Bois Sauvage, Canal et Pyramides. Une journée de lancement de la Ville Apprenante de l'UNESCO a pu être organisée le 19 septembre 2020, autour de divers événements artistiques (volière imaginaire, exposition icône de notre temps, animation musicale) organisés sur la Place des droits de l'homme.

En 2020, l'éducation des enfants et l'apprentissage en général se sont révélés au cœur des attentions, conduisant à des dépenses non initialement prévues :

- L'accompagnement des familles, afin de compléter la démarche d'éducation à distance menée par les enseignants et les services de l'Education Nationale,
- La lutte contre le décrochage scolaire et la dotation des écoliers démunis d'outil numérique, permettant la scolarisation à domicile.

Axe 3 – rénover notre patrimoine et repenser les équipements et espaces publics dans nos quartiers

Les actions de la Ville se sont poursuivies pour rénover le patrimoine. La densité importante des équipements de la ville nécessite de mener des actions chaque année. Il s'agissait, par ailleurs, d'un enjeu de poursuite de l'activité économique. Conjointement, la Ville a mené un effort important pour améliorer son délai global de paiement, ce qui a pu porter ses fruits dès le dernier trimestre.

Parmi les trois orientations de travail, les réalisations 2020 ont essentiellement porté, en matière d'investissements, sur la poursuite des chantiers en cours. En raison de la date des élections et du calendrier très particulier d'installation, qui est intervenu en 2020, le lancement des opérations a été retardé de quelques mois.

- 1^{ère} orientation – les équipements sportifs et sociaux

Parmi les opérations d'investissement en cours, on notera la reconstruction du gymnase Mauriac, l'achèvement des tennis du territoire de Courcouronnes.

Concernant les activités sportives, les confinements successifs ont conduit à l'arrêt des activités puis à ré-imaginer les lieux et pratiques sportives. La Ville a toutefois tenu à maintenir son aide envers le milieu associatif afin d'aider à assurer la transition vers une période à venir moins contrainte.

- 2^{ème} orientation – les équipements scolaires

L'année 2020 a permis l'achèvement des dépenses pour les travaux du G.S. Bois Guillaume et le démarrage des travaux de rénovation du groupe scolaire Jacques Tati. Partiellement fermées, les écoles ont connu des travaux d'investissement courant. Toutefois, le confinement n'ayant, bien entendu, pas été anticipé, l'occasion n'a donc pu être utilisée de réaliser des travaux plus importants, compte tenu des délais de commande publique.

L'objectif de rationalisation du patrimoine a connu quelques avancées en 2020, avec la démarche de rassemblement des enfants scolarisés de personnels prioritaires. La réflexion est toujours à mener, dans une démarche de partenariat avec les familles. Et la transformation du quotidien est devenue possible.

- 3^{ème} orientation – valorisation du patrimoine architectural remarquable

C'est l'opération déjà lancée de Cluster Art Architecture Paysage et Patrimoine (CAAPP) qui a pu être menée en 2020.

Axe 4 – vivre mieux dans la ville et en bonne santé

Nous garderons de 2020 le souvenir d'une volonté forte de vivre mieux et en bonne santé. La crise sanitaire a montré le caractère essentiel du bien vivre ensemble.

Les principaux investissements ont été les suivants :

- L'achèvement des travaux du Pôle territorial de santé a permis de réorganiser les espaces pour une meilleure efficacité d'action,
- Les travaux ont débuté sur le Site Chanteclerc par des démolitions, afin d'aménager à terme un square pour enfants au centre-ville,
- La réalisation des travaux de démolition partielle et réhabilitation sur la restauration Maréchal Leclerc ont pu avancer.

La dimension développement durable s'est trouvée renforcée, conduisant à de moindres dépenses, du fait :

- De la réduction des déplacements impactant l'ensemble de la population,
- Et des changements d'organisation administrative, dues aux absences partielles des personnels dans les locaux. La lutte contre la production de déchets, dont les papiers, s'est trouvé des alliés dans la dématérialisation et le télétravail.
- D'une poursuite de la démarche visant à amoindrir la production de déchets administratifs (dont les papiers)

En matière de jeunesse, la restructuration de l'espace jeunesse Pierre Nicolas a constitué un enjeu fort afin de dessiner l'avenir. Cette restructuration vise, en effet, à renforcer la dimension d'animation de ce lieu de vie des jeunes 16-25 ans, notamment autour d'actions de prévention. En 2021, les jeunes vont pouvoir investir cet espace, à leur mesure.

L'offre de soins du centre de santé a été renforcée ainsi que l'accompagnement et le partenariat de la Direction de la santé envers l'ensemble des autres secteurs d'activités de la Ville.

Pour ce qui concerne les personnes âgées, le CCAS a constitué une structure support pour réaliser les aides ciblées que la crise sanitaire imposait de faire. Une plateforme d'entraide a été mise en place à la suite du premier confinement. D'un coût d'environ 74 000 €, elle a permis de faire les courses (alimentaires, médicaments) en lieu et place des personnes âgées ou bien handicapées. Ces produits ont ensuite été livrés au domicile des demandeurs. Le coût d'achat des denrées a été ensuite refacturé aux personnes. Par ailleurs, le CCAS a accordé une subvention exceptionnelle à l'association EPISODE pour lui permettre la continuité de ses activités vers les plus fragiles.

Axe 5 – accompagner la révolution des usages numériques

La crise sanitaire a eu un fort effet d'accélérateur sur le numérique et le développement des services à distance. De nouveaux usages ont pu s'installer, qui ont nécessité un fort investissement, tant pour accompagner la population en difficulté que pour accélérer les possibilités de télétravail administratif. Plus d'1M€ ont ainsi été dépensés à cette occasion.

LES GRANDES LIGNES DU COMPTE ADMINISTRATIF

A. Niveau général des réalisations de l'exercice

DEPENSES		RECETTES	
Fonctionnement (dép. réelles)	90 410 280,56 €	Fonctionnement (rec. réelles)	107 102 728,30 €
Investissement (dép. réelles)	30 675 419,99 €	Investissement (rec. réelles)	28 953 628,70 €
s/total	121 085 700,55 €	s/total	136 056 357,00 €
Opérations d'ordre	4 119 324,80 €	Opérations d'ordre	4 119 324,80 €
Reprise solde N-1	10 365 664,37 €	Reprise solde N-1	2 174 602,56 €
TOTAL	135 570 689,72 €	TOTAL	142 350 284,36 €

RESULTAT NET 2020 = 6 779 594,64 €

Le résultat net est établi sur la base des mandats et titres réelles émis, y compris la reprise et l'affectation des résultats antérieurs, mais hors restes à réaliser. Il est en forte augmentation par rapport à 2019 (6 779 594,64 € contre 3 498 074,12 €), soit un quasi doublement.

B. Balance définitive de l'exercice 2020

COMPTE ADMINISTRATIF Exercice 2020	Rappel CREDITS 2020	Réalisation 2020	Reprise résultats 2019	Résultat de clôture	Reste à réaliser	Résultats Cumulés 2020
Section de fonctionnement						
Recettes	107 388 073,22 €	107 105 528,30 €	2 174 602,56 €	109 280 130,86 €		109 280 130,86 €
Dépenses	107 388 073,22 €	94 529 605,36 €		94 529 605,36 €		94 529 605,36 €
Résultat de fonctionnement 2020	- €	12 575 922,94 €	2 174 602,56 €	14 750 525,50 €		14 750 525,50 €
Section d'investissement						
Recettes	65 425 754,03 €	33 072 953,50 €		33 072 953,50 €	14 626 558,51 €	47 699 512,01 €
Dépenses	65 425 754,03 €	30 678 219,99 €	10 365 664,37 €	41 043 884,36 €	20 303 265,95 €	61 347 150,31 €
Besoin de financement 2020	- €	2 394 733,51 €	- 10 365 664,37 €	- 7 970 930,86 €	- 5 676 707,44 €	- 13 647 638,30 €
Résultat définitif 2020	- €	14 970 656,45 €	- 8 191 061,81 €	6 779 594,64 €	- 5 676 707,44 €	1 102 887,20 €

La section de fonctionnement a été maîtrisée avec un niveau élevé de réalisation :

- des recettes : 99,74% contre 96,84% en 2019,
- et des dépenses : 88,03% contre 86,74% en 2019.

Tout comme le budget, le compte administratif comporte deux grandes parties bien distinctes : la section de fonctionnement qui retrace les opérations courantes, et la section d'investissement qui retrace les opérations ayant un impact financier durable.

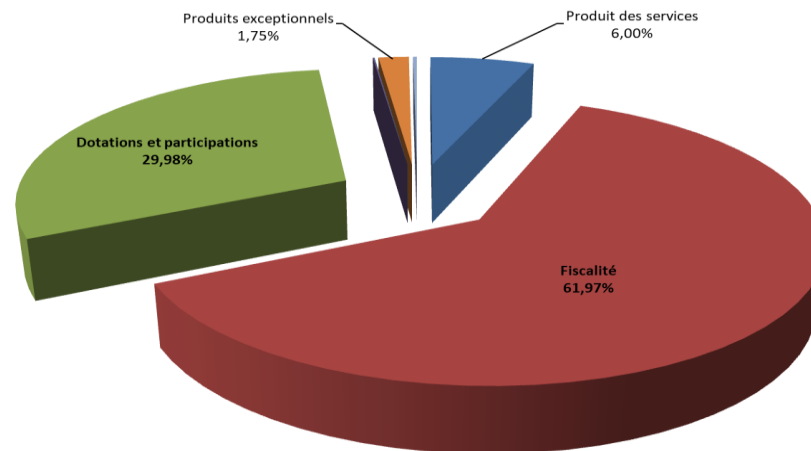
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les autorisations budgétaires en dépenses comme en recettes pour l'exercice 2020 se sont élevées à 107.388.073,22 €, soit une diminution de 2,03% comparées aux autorisations budgétaires de 2019 (109.616.047,27 €). Ce repli a été marqué lors du vote du budget primitif, afin de tenir compte d'un premier confinement conduisant à la forte réduction de certains services rendus à la population en présentiel, et les recettes de facturation induites.

	Budget primitif 2020	Décisions modificatives	Total des prévisions 2020	Réalisations 2020	Taux de réalisation 2020	Pour rappel CA 2019	% évolution 2019/2020
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Dépenses	107 061 777,33 €	326 295,89 €	107 388 073,22 €	94 529 605,36 €	88,03%	95 081 211,63 €	-0,58%
Recettes	107 061 777,33 €	326 295,89 €	107 388 073,22 €	107 105 528,30 €	99,74%	106 156 259,45 €	0,89%

C. Analyse des recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Prévisions budgétaires 2020	Réalisations 2020	Taux de réalisation	% évolution 2019/2020	Part dans le budget global	Pour mémoire CA 2019
Chapitre 70	Produit des services	6 733 358,00 €	6 426 676,13 €	95,45%	-14,14%	6,00%	7 484 662,63 €
Chapitre 73	Fiscalité	65 822 501,77 €	66 369 316,67 €	100,83%	1,49%	61,97%	65 392 875,75 €
Chapitre 74	Dotations et participations	32 090 353,89 €	32 108 393,41 €	100,06%	2,82%	29,98%	31 227 566,83 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	95 272,00 €	75 415,40 €	79,16%	-10,56%	0,07%	84 315,62 €
Chapitre 76	Produits financiers	19 185,00 €	19 184,23 €	100,00%	0,00%	0,02%	19 184,23 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	100 000,00 €	1 872 350,73 €	1872,35%	29,89%	1,75%	1 441 478,45 €
Chapitre 013	Atténuations de charges	350 000,00 €	231 391,73 €	66,11%	-54,28%	0,22%	506 129,94 €
sous-total des recettes réelles		105 210 670,66 €	107 102 728,30 €	101,80%	0,89%	100,00%	106 156 213,45 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	2 800,00 €	2 800,00 €	100,00%	5986,96%	0,00%	46,00 €
Chapitre 002	Résultat de fonct. reporté	2 174 602,56 €	- €			0,00%	- €
sous-total des opérations d'ordre		2 177 402,56 €	2 800,00 €		5986,96%	0,00%	46,00 €
TOTAL		107 388 073,22 €	107 105 528,30 €	99,74%	0,89%	100,00%	106 156 259,45 €



RECETTES FISCALES ET PEREQUATION HORIZONTALE [CHAPITRE 73]

Ce chapitre regroupe l'ensemble des recettes fiscales directes ou indirectes perçues par la Commune.

Le volume global des recettes fiscales est en légère hausse (+1,49%) essentiellement en raison de l'évolution favorable des ressources de la taxe additionnelle sur les droits de mutation. Cela conduit à un volume global d'exécution à hauteur de 66.369.316,67 € contre 65.392.875,75 € pour 2019. Ce poste budgétaire représente 61.97% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement perçues.

La répartition des ressources fiscales est la suivante :

	Année 2020	Année 2019	Evolution 2019/2020	
			En volume	En %
Contributions directes	44 490 550,00 €	44 052 057,00 €	438 493,00 €	1,00%
Fonds de Solidarité des communes de la région IDF	5 356 092,00 €	5 151 734,00 €	204 358,00 €	3,97%
Attribution de Compensation (AC)	12 536 869,00 €	12 570 144,00 €	- 33 275,00 €	-0,26%
Taxe additionnelle aux droits de mutation (DTMO)	1 763 207,02 €	1 445 475,81 €	317 731,21 €	21,98%
Taxes sur l'électricité + pylônes	893 461,96 €	841 484,80 €	51 977,16 €	6,18%
Fonds de péréquation des ressources intercom. et communales (FPIC)	1 120 012,00 €	1 109 657,00 €	10 355,00 €	0,93%
Divers (droits de voirie, enseignes, marchés,...)	209 124,69 €	222 323,14 €	- 13 198,45 €	-5,94%
TOTAL du chapitre budgétaire 73	66 369 316,67 €	65 392 875,75 €	976 440,92 €	1,49%

Les contributions directes

Au premier rang des recettes fiscales, on retrouve la fiscalité sur les ménages, qui s'élève à 44.490.550 € en 2020 contre 44.052.057 € en 2019, soit une légère progression de l'ordre de 1%, cette progression s'appuie essentiellement sur la revalorisation officielle des bases et non un dynamisme d'évolution physique.

Votée et perçue par la Ville, la fiscalité directe locale est constituée de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties, auxquelles s'ajoutent les rôles supplémentaires (Un rôle supplémentaire ne concerne que l'imposition particulière d'un contribuable faisant suite, par exemple, à une rectification pour insuffisance de base déclarée).

	Année 2020	Année 2019	Evolution 2019/2020	
			En volume	En %
Taxe d'Habitation	18 224 032,00 €	17 924 997 €	299 035,00 €	1,67%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	25 953 650,00 €	25 614 765 €	338 885,00 €	1,32%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties	235 798,00 €	227 503 €	8 295,00 €	3,65%
Rôles Supplémentaires	77 070,00 €	284 792,00 €	207 722,00 €	-72,94%
	44 490 550,00 €	44 052 057,00 €	438 493,00 €	1,00%

Les droits de mutation à titre onéreux (D.M.T.O.) :

Cette taxe est exigible sur les mutations à titre onéreux d'immeubles, de droits immobiliers, de fonds de commerce, de droit à bail ... Son niveau de réalisation annuelle est donc rythmé par l'activité foncière du marché immobilier local, avec un décalage de quelques mois entre les mutations et la perception de la ressource correspondante.

Après avoir connu une très forte croissance entre 2000 et 2007, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ont chuté en 2008 et surtout en 2009 : la crise économique et financière s'est traduite par un effondrement des transactions immobilières. En 2010, la reprise a été nette, car le niveau atteint était proche de celui de 2008. Cette reprise s'est poursuivie en 2011 puis un nouveau recul a été constaté en 2012 et 2013.

Cette recette fluctuante s'établit à hauteur de 1.763.207,02 € pour l'exercice 2020, soit une forte hausse de 21,98%. Le produit cumulé 2019 était de 1.445.475,81 €.

L'attribution de compensation (AC) versée par Grand Paris Sud.

Ressource calculée sur la base de la fiscalité économique et des compétences transférées, l'attribution de compensation est versée par la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud.

Son montant a été réduit de 12 570 144 € à 12.536.869 €, après transfert de la voirie au 1^{er} janvier 2020, soit une évolution en légère baisse de -33 275 €. Pour mémoire, le transfert de la compétence voirie a donné lieu, conjointement, à la création d'une attribution de compensation « négative » en section d'investissement, destinée à prendre en compte la charge d'investissement transférée pour le renouvellement des voiries.

La taxe communale sur les fournitures et les installations électriques

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) est en augmentation de 6,22%, soit un montant pour 2020 à hauteur de 865.488,96 € contre 814 776,80 € sur l'exercice précédent. Elle fluctue en fonction des consommations facturées aux usagers. Cette taxe étant assise sur la consommation d'électricité, l'évolution du climat ainsi que les pratiques de consommation conduisent à une variation de son produit.

La taxe sur les pylônes électriques s'établit à hauteur de 27 973 €. Elle dépend du nombre de pylônes implantés sur le territoire.

La péréquation « horizontale »

Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et le Fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France (FSRIF) sont deux mécanismes de prélèvement et redistribution entre collectivités.

Assez dynamiques, les deux dispositifs sont également avantageux eu égard à la structure socio-économique de notre territoire, sa population et son budget. Ces éléments de péréquation inter-collectivités viennent compenser en partie l'évolution tendancielle des dotations générales versées par l'Etat (péréquation verticale).

L'évolution constatée ces dernières années traduit la volonté politique nationale de renforcer la prise en compte des besoins des territoires les plus fragilisés.

Le FPIC : Le fonds de péréquation nationale s'applique à l'ensemble du bloc « Communes et Intercommunalités ».

Cette solidarité nationale au sein du bloc communal (EPCI et communes membres) a connu une montée en puissance progressive. L'enveloppe fixée au niveau national a ainsi bénéficié d'une inscription de 150 millions d'euros en 2012, puis 360 millions en 2013, 570 millions en 2014, 780 millions en 2015 pour atteindre en 2016 un milliard d'euros, soit 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales (volume stabilisé depuis 2017).

Pour 2020, la dotation est en légère hausse, soit 1.120.012 €, par rapport au niveau de 2019 (1.109.657 €).

Le FSRIF : Ce fonds a pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes. Fonds de solidarité francilien, il continue à se renforcer : de 190 millions d'euros en 2011, il est passé à 310 millions en 2017.

Sur 2020, la Commune a bénéficié de ce fonds à hauteur de 5.356.092 €, ce qui représente une évolution dynamique de 3,97% (+204 358 €).

LES PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES [CHAPITRE 70]

Les recettes de ce chapitre budgétaire correspondent en grande partie à la facturation des prestations municipales rendues à la population (restauration scolaire, structures d'accueil des jeunes enfants, activités des maisons de quartiers, séjours, ...), des droits d'usage du domaine public (stationnement, réseaux téléphonie, faces publicitaires, ...), ainsi que les remboursements de charges facturées à la communauté d'agglomération (charges de centralité, frais d'enlèvements des encombrants et dépôts sauvages) et des remboursements de charges en provenance de la Caisse des Ecoles, du budget annexe Parkings et d'autres organismes (associations notamment).

Ce chapitre budgétaire représente 6% des recettes de fonctionnement et s'établit à 6.426.676,13 € contre 7.484.662,63 € sur l'exercice précédent, représentant une diminution de 14,14%. Ces recettes ont été particulièrement impactées par la situation sanitaire et le confinement décidé par l'État à compter du mois de mars. La fermeture des établissements scolaires, périscolaires ainsi que la suppression des activités de rassemblement a impliqué de fait une diminution des recettes facturées.

Les principales redevances par secteurs sont les suivantes :

- Prestations scolaires et périscolaires pour 2.630.091 €, réduites de -524 565,62 €,
- Charges de centralité et d'ordures ménagères : 1.690.798 €, en augmentation de + 18 092,17 €,
- Secteur de la petite enfance : 399 724 €, réduction de -229 544 €,
- Remboursement par le CCAS des repas pour le portage à domicile : 257 563 €, soit une réduction de -242 437 €,
- Redevance stationnement et forfait post-stationnement : 337 075 €, en évolution de -78 587,69 €,
- Les mises à disposition auprès de GPS : 562 316 €, en réduction de -20 346,45 €,
- Secteur de la santé : 245 651 €, en évolution de -231 924 €.

LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS [CHAPITRE 74]

Ce poste regroupe l'ensemble des concours financiers globalisés de l'Etat et les aides (participations et subventions) en provenance de collectivités territoriales et d'organismes divers dont la Caisse d'Allocations Familiales.

Ces recettes représentent près de 30% des recettes de fonctionnement et affichent une variation à la hausse de 2,82%, passant de 31.227.566,83 € pour 2019 à 32.108.393,41 € pour 2020.

Part des financeurs au sein du chapitre 74 (Dotations et participation) – année 2020 :

Financier	Part	Pourcentage
Dotations et participations de l'État	26 759 013,27 €	83,34%
<i>Dotation forfaitaire</i>	9 309 746,00 €	28,99%
<i>Dotation de Solidarité Urbaine</i>	14 003 122,00 €	43,61%
<i>Dotation Nationale de Péréquation</i>	29 980,00 €	0,09%
<i>Compensations fiscales</i>	1 928 499,00 €	6,01%
<i>FDTP - Fonds départemental de péréquation de la taxe prof.</i>	237 919,12 €	0,74%
<i>FCTVA sur dépenses de fonctionnement</i>	46 919,51 €	0,15%
<i>Participation sur salaires (emplois d'avenir, emplois-jeunes)</i>	212 077,49 €	0,66%
<i>Dotations de l'Etat sur compétences transférées (état civil, DGD...)</i>	106 625,86 €	0,33%
<i>Subventions et participations diverses de l'Etat</i>	884 124,29 €	2,75%
CAF et autres organismes	5 196 796,99 €	16,19%
Département	152 465,15 €	0,47%
TOTAL	32 108 275,41 €	100,00%

La dotation forfaitaire

La dotation forfaitaire constitue la partie globale de la relation de l'Etat vers les collectivités. Elle constitue donc l'un des socles sur lesquels sont prélevées les ressources d'une part alimentant la péréquation et d'autre part le rééquilibrage des finances publiques.

Pour 2020, la dotation forfaitaire perçue s'élève à 9.309.746 €, identique à 2019, pour la 2^e année consécutive, en raison du mécanisme de garantie dont la Ville bénéficie.

Ce mécanisme de protection dispense la Ville pendant trois ans (2019-2021) d'un recalcul et dispense également le territoire d'un prélèvement pour financement de la péréquation. Cette protection disparaîtra à compter de 2022, induisant une perte de ressources à hauteur de près de 200 000 €.

La Dotation de Solidarité Urbaine

Cette dotation est en hausse pour 2020 de 4,25%. Elle était en 2019 de 13.431.950 €. Le calcul de cette dotation est très favorable au territoire, générant une ressource annuelle complémentaire d'environ 500 000 €.

Le FCTVA (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée)

Depuis quelques années, le **FCTVA** constitue l'une des ressources de financement pour réaliser certaines dépenses de fonctionnement (entretien de la voirie et des bâtiments publics). Le produit perçu pour 2020 est de 46 919,51 €.

La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) est perçue pour la quatrième année, une dotation dont la part principale vise à corriger l'insuffisance de potentiel financier : elle s'élève à 29 980 € pour cette année.

Les compensations fiscales

Les pertes de ressources locales résultant des exonérations décidées par l'Etat en matière de taxe d'habitation ou de foncier bâti sont compensées par des allocations égales au produit calculé sur les bases exonérées.

La recette globale pour 2020 est de 1.927.276 € contre 1.809.316 € en 2019, une recette qui prend en compte pour la dernière fois les compensations relatives à la taxe d'habitation.

Les allocations compensatrices sont versées en fonction des exonérations appliquées l'année précédente.

S'ajoute une compensation (très marginale) pour perte de droits de mutation (à hauteur de 1 223 €).

La CAF et les autres organismes

Sur le compte administratif 2020, la somme de 5.196.796,99 € est reçue par la CAF et d'autres partenaires financeurs.

Ces subventions sont essentiellement constituées des aides financières allouées par la Caisse d'Allocations Familiales en faveur des structures et activités :

- de la petite enfance (crèches, multi-accueil, halte-accueil, relais assistantes maternelles, ludothèques)
- de l'enfance (centres de loisirs sans hébergement, séjours, passeport pour la réussite)
- des Maisons de quartier (contrat social et animations familles, accompagnement scolaire, ...)
- de la jeunesse (séjours vacances, etc.)

Les subventions et participations de la CAF sont en légère hausse (+ 2,67%) dans leur ensemble, en raison, tout particulièrement, des financements exceptionnels de la CAF accordés pour l'accompagnement des familles dans la période de l'épidémie : un ensemble de subventions exceptionnelles a été perçu à hauteur de 790 971,50 € en 2020. Si ces financements n'avaient pas été versés, les subventions auraient été en recul de -655 636,72 €, soit près de -13%.

LES PRODUITS DE GESTION COURANTE [CHAPITRE 75]

Ce compte enregistre les produits relevant de la gestion du domaine productif de la Ville (produits des locations de salles, d'immeubles et autres produits d'exploitation), de même que les remboursements des assurances sur différents dossiers de sinistres (bâtiments, parc auto, et autres risques ...) ainsi que les avoirs notamment sur les consommations de fluides des bâtiments et autres prestations.

Ce chapitre représente à peine 0,07 % des recettes de fonctionnement et concerne l'ensemble des produits se rattachant à la gestion du domaine public de la commune.

Sont inscrits sur ce chapitre budgétaire les recettes générées par :

- la location des salles communales,
- le produit des loyers pour les logements et autres locaux loués,
- les loyers pour les intervenants médicaux de la maison de santé,
- mais aussi des remboursements divers d'assurance sur dossiers de sinistres (bâtiments, parc auto et autres biens)

Ce chapitre enregistre une somme globale de 75 415,40 € contre 84 315,62 € en 2019, soit une diminution de -10,56%. Ce sont essentiellement les sinistres véhicules qui ont été moins nombreux en raison d'une circulation moindre de la flotte automobile.

LES ATTENUATIONS DE CHARGES [CHAPITRE 013]

Ce poste budgétaire comptabilise l'ensemble des remboursements des assurances en matière de gestion des personnels communaux (arrêts de maladie, congés de maternité, décès, ...) et ceux relevant d'événements statutaires (congé de fin d'activité, reversement du fonds de compensation du supplément familial, ...)

Ce chapitre représente 0,22% des recettes de fonctionnement. Il évolue au rythme des prises en charge d'événements statutaires issus de la gestion des personnels communaux, en fonction notamment des conditions de base du contrat d'assurance souscrit (longues maladies, accidents du travail, décharge de service pour mandat syndical, remboursements divers de traitements et charges salariales).

Ces recettes correspondent à des remboursements de charges de personnel à hauteur de 231 391,73 € contre 506 129,94 € en 2019, soit une diminution de 54,28%. Ces recettes viennent en atténuation des charges de traitement des personnels (chapitre 012).

Sous réserve d'une analyse plus fine, qui sera prochainement réalisée, il semblerait que le positionnement des agents soit en ASA (autorisation spéciale d'absence) soit en télétravail ait conduit, en 2020, à un moindre recours aux arrêts maladie et donc à leur remboursement.

Ce chapitre budgétaire se décompose ainsi :

- Remboursement sur rémunération de personnel : 200 137,23 €
- Remboursement sur charges sociales et prévoyance : 31 254,50 €

LES PRODUITS EXCEPTIONNELS [CHAPITRE 77]

Ce chapitre enregistre les produits dits « exceptionnels ». Du fait de la spécificité de ces recettes, la comparaison d'un exercice à l'autre s'avère donc peu pertinente.

Sont comptabilisés pour 2020 : 1.872.350,73 €

- les recettes provenant de la cession d'actifs (biens mobiliers et immobiliers) : cession du terrain THOISON pour 1.800.000 €,
- d'autres recettes relevant essentiellement de la régularisation de produits constatés en 2019 : pour 72 350,73 €

Ce chapitre représente 1,75% des recettes de fonctionnement.

PRODUITS FINANCIERS [CHAPITRE 76]

Il s'agit de l'encaissement de l'annuité d'une aide provenant du fonds de soutien de l'Etat obtenu dans le cadre de l'opération de réaménagement d'un emprunt structuré (atténuation de l'indemnité pour sortie anticipée du prêt, avec versement lissé sur 13 années). L'aide de l'Etat (à hauteur de 19 184,23 €) est constatée pour la cinquième année (cette aide est programmée de 2016 à 2028).

LES OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION [CHAPITRE 042]

Le chapitre d'ordre budgétaire 042 retrace les écritures (obligatoires mais sans mouvements de fonds) qui accompagnent les opérations particulières, intervenant lors de cessions d'actifs, soit 2 800 € constatés sur l'exercice 2020.

D. Analyse des dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement présente l'ensemble des dépenses annuelles récurrentes et nécessaires au fonctionnement des services.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées de trois blocs distincts :

- le premier rassemble « les dépenses de ressources humaines » représentant 59,78% des dépenses de fonctionnement,
- viennent ensuite « les crédits d'actions » des directions pour 33,19%,
- puis ensuite les « autres crédits » constitués des écritures d'ordre (amortissements), des charges financières et des provisions à hauteur de 7,04%.

Les dépenses de la section de fonctionnement affichent une exécution globale de 96,64%, hors virement vers la section d'investissement (autofinancement qui ne se réalise pas comptablement).

L'exécution globale est relativement stable par rapport à l'exercice 2019 avec une évolution modérée de -0,58%.

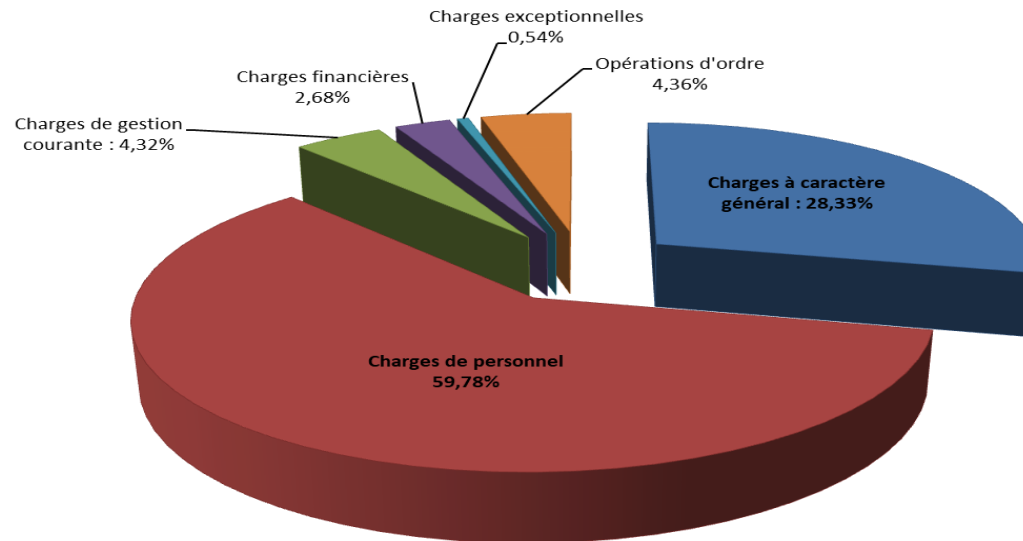
Ceci résulte principalement des variations suivantes :

- Légère augmentation sur le volume global des dépenses de personnel de 1,51% ;
- Nette diminution des « crédits d'actions » des directions qui reculent de 8,98% ;
- D'un coût de la dette, qui poursuit sa baisse : -6,26% (-169 125,13 €).

Les dépenses de fonctionnement par chapitres budgétaires

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Prévisions budgétaires 2020	Réalisations 2020	Taux de réalisation	% évolution 2019/2020	Part dans le budget global	Pour mémoire CA 2019
Chapitre 011	Charges à caractère général	29 812 426,77 €	26 779 262,05 €	89,83%	-11,02%	28,33%	30 094 286,54 €
Chapitre 012	Charges de personnel	56 642 400,00 €	56 508 480,28 €	99,76%	1,51%	59,78%	55 665 601,43 €
Chapitre 014	Atténuations de produits	- €	- €				56 647,00 €
Chapitre 65	Charges de gestion courante	4 220 845,84 €	4 081 212,19 €	96,69%	-2,53%	4,32%	4 187 085,06 €
Chapitre 66	Charges financières	2 639 818,16 €	2 531 235,21 €	95,89%	-6,26%	2,68%	2 700 360,34 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	660 935,99 €	510 090,83 €	77,18%	176,83%	0,54%	184 263,76 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	1 523 088,86 €	- €				- €
sous-total des dépenses réelles		95 499 515,62 €	90 410 280,56 €	94,67%	-2,67%	95,64%	92 888 244,13 €
Chapitre 023	Vir. à la section d'invest.	9 569 142,56 €	- €				--
Chapitre 042	Opérations d'ordre	2 319 415,04 €	4 119 324,80 €	177,60%	87,84%	4,36%	2 192 967,50 €
sous-total des dépenses d'ordre		11 888 557,60 €	4 119 324,80 €	34,65%	87,84%	4,36%	2 192 967,50 €
TOTAL		107 388 073,22 €	94 529 605,36 €	88,03%	-0,58%	100,00%	95 081 211,63 €

La part des charges dans la section de fonctionnement montre un renforcement de la part de l'autofinancement (les opérations d'ordre représentent 4,36% contre 2,31% en 2019).



Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) concernent l'ensemble des crédits utiles au fonctionnement de la Commune : charges de personnels, remboursement de la dette, subventions aux associations, charges locatives, maintenance des biens, ainsi que l'ensemble des besoins quotidiens en alimentaires, matériels et fournitures, fluides de bâtiments, et autres ...

CHARGES A CARACTERE GENERAL [CHAPITRE 011]

Les charges à caractère général regroupent l'ensemble des dépenses courantes annuelles récurrentes et nécessaires au fonctionnement des services et à la mise en œuvre des politiques municipales. Elles représentent 29,62% des charges réelles de fonctionnement et 28,33% sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement (réelles + ordre).

Sont comptabilisés à ce compte les achats (principalement des fournitures diverses et petit équipement) et les prestations de services extérieurs (redevances, loyers, primes assurances, études et recherches ainsi que les rémunérations d'intermédiaires, honoraires, publicité, relations publiques, transport de biens et de personnes, déplacements, missions, frais postaux et de communication, ...).

En baisse de 11,02%, ces dépenses s'élèvent à 26.779.262,05 € contre 30.094.286,54 € en 2019.

Les principaux postes de ce chapitre sont les suivants :

- les frais d'entretien du patrimoine communal (bâtiments, voiries, espaces verts,...) ;
- les frais de fonctionnement des structures d'accueil et les dispositifs scolaires, périscolaires, culturel, sportif ;
- les actions curatives et préventives en matière de santé ;

- les frais d'étude ;
- les remboursements de frais auprès de Grand Paris Sud pour les diverses mutualisations avec l'intercommunalité.
 - service commun « reprographie »
 - service commun « archives / documentation »
 - service des « autorisations du droit des sols »
 - service commun de restauration

L'évolution, en nette diminution (- 3.315.024,49 €), des charges générales s'explique en partie par la situation sanitaire exceptionnelle de cet exercice.

Parmi les principales baisses, on notera :

- les remboursements de frais à GPS (3 326 586,73 €) sont en repli du fait d'un moindre appel auprès du service mutualisé de restauration collective avec l'Agglomération : la baisse est estimée à - 1.765.333,35 €
- un repli sur les prestations de services refacturées (- 633.030,30 €) en raison du maintien limité de certains services rendus à la population,
- la réduction des frais de transport (-418 611,52 €) en raison des restrictions de déplacements pour les activités municipales,
- le report d'un certain nombre d'études : -311 656,30 €
- les frais d'entretien du patrimoine sont en baisse en raison des moindres déplacements et du renforcement du télétravail : -625 741,10 €
- et enfin la réduction des frais liés aux manifestations ou événements annulés, en dépit des compensations versées : -215 086,92 €.

Conjointement, certaines dépenses sont en augmentation :

- les frais de nettoyage des locaux, en raison du renforcement du niveau d'exigence : + 326 604,45 €,
- et les frais de maintenance, notamment, informatique, pour accompagner le renforcement du télétravail : + 293 139,11 €.

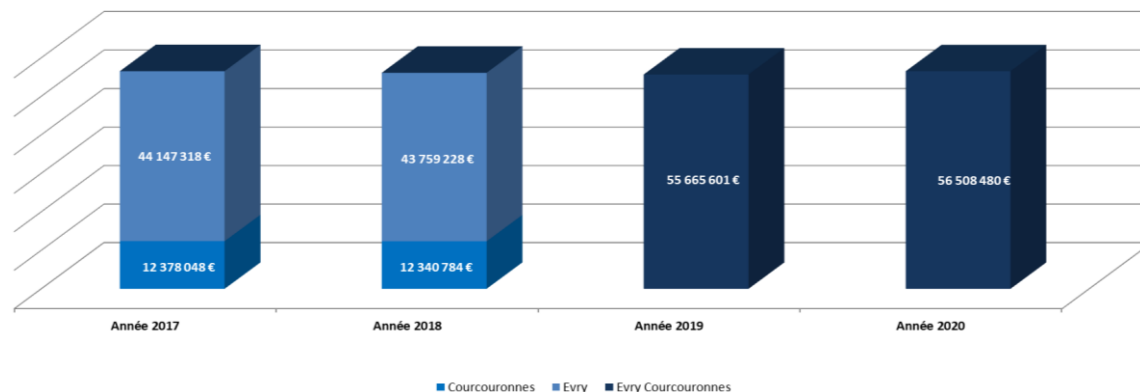
Parmi les principaux postes de dépenses :

- les fluides en général (l'énergie, l'électricité, l'eau, chauffage, carburant ainsi que les combustibles) représentent une somme globale de : 2.932.856,73 €,
- l'entretien des espaces verts représente : 1.339.702,55 €

CHARGES DE PERSONNEL ET AUTRES FRAIS ASSIMILES [CHAPITRE 012]

Ce chapitre est constitué de l'ensemble des rémunérations et charges sociales, les impôts et taxes sur salaires, ainsi que tous les versements assimilés qui s'y rapportent.

Ce chapitre s'élève à 56.508.480,28 € après la baisse intervenue à 55.665.601 € en 2019, soit une augmentation de +1,51%. Pour rappel, au cumul des deux villes historiques, le chapitre 012 s'élevait à 56.525.366 € en 2017 et 56.100.012 € en 2018. Nous constatons donc une stagnation dans ce domaine durant la période 2017-2020.



La collectivité produit d'importants efforts dans ce secteur afin de contenir les dépenses de fonctionnement, pour porter l'épargne nette à un niveau positif. La Direction des Ressources Humaines est dotée d'outils performants pour assurer la maîtrise de la masse salariale et anticiper les évolutions réglementaires telles que l'augmentation du SMIC, des taux de cotisations ainsi que les impacts des promotions internes, la refonte du régime indemnitaire etc.

Le ratio « frais de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement » est de 62,50% ce qui représente la moyenne constatée au niveau national. Le ratio comparant les frais de personnel à la totalité de la section de fonctionnement est de 59,78%.

LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE [CHAPITRE 65]

Les charges dites de gestion courante sont composées, en majorité, des subventions versées aux associations et représentent 4,32% du budget total. La réalisation 2020 s'élève à 4.081.212,19 €, soit une baisse par rapport à l'exercice précédent de -2,53%.

Ce chapitre se décompose comme suit :

	Année 2020	Année 2019	Evolution	
			En €	En %
les subventions versées aux associations	1 520 786 €	1 524 295 €	-3 509 €	-0,23%
<i>Dont subventions au secteur sportif</i>	<i>1 126 737 €</i>	<i>1 202 810 €</i>	<i>-76 073 €</i>	<i>-6,32%</i>
les subventions spécifiques dont :	1 878 651 €	1 857 922 €	20 729 €	1,12%
<i>subvention au CCAS</i>	<i>1 366 631 €</i>	<i>1 380 131 €</i>	<i>-13 500 €</i>	<i>-0,98%</i>
<i>subvention à l'AMAC</i>	<i>150 000 €</i>	<i>142 000 €</i>	<i>8 000 €</i>	<i>5,63%</i>
<i>subvention à l'école SAINTE MATHILDE</i>	<i>200 620 €</i>	<i>137 600 €</i>	<i>63 020 €</i>	<i>45,80%</i>
<i>subvention au GIP-SAE</i>	<i>77 900 €</i>	<i>114 691 €</i>	<i>-36 791 €</i>	<i>-32,08%</i>
<i>subvention à la CAISSE des ECOLES</i>	<i>83 500 €</i>	<i>83 500 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0,00%</i>
Les indemnités maire et adjoints (frais de mission et de représentation, formations)	625 589 €	712 799 €	-87 210 €	-12,23%
Divers (SDIS, SACEM, admission en non valeur,...)	56 186 €	92 069 €	-35 883 €	-38,97%
<i>Dont admissions en non valeur</i>	<i>27 036 €</i>	<i>83 835 €</i>	<i>-56 799 €</i>	<i>-67,75%</i>
TOTAL	4 081 212 €	4 187 085 €	-105 873 €	-2,53%

Les subventions aux associations :

- Le niveau des subventions de droit commun versées aux associations est stable à -0,23%, soit -3 509 € versés au secteur associatif. On constate, que le secteur sportif représente, en 2020, 27,60% du montant total du chapitre 65 contre 28,72% en 2019.
- Les subventions spécifiques :
 - Acteur majeur de la politique sociale sur notre territoire, le Centre Communal d'Action Sociale a perçu en 2019, une subvention à hauteur de 1.380.131 €. La subvention accordée en 2020 est en diminution de 0,98%. Cet ajustement est intervenu compte tenu du versement réalisé, directement par la Ville, de subventions à certaines associations pour 13 500 €, du fait de la situation sanitaire.
 - La subvention versée à la Caisse des écoles concerne la mise en œuvre de la politique de réussite éducative sur l'ex territoire d'Evry. Elle est stable à hauteur 83 500 €.
 - La subvention versée au GIP S.A.E. (Groupements d'Intérêt Public - Stratégie d'Action Educative). Durant la période de 2019 à 2020, le GIP SAE a amplifié la diversification de ses sources de financements (recettes). C'est ainsi qu'il a levé plusieurs financements en répondant notamment à des appels à projets :
 - Fonds Franco-québécois (Ministère des affaires étrangères et Européennes)
 - Agence Régionale de Santé
 - ANRU dans le cadre du dispositif « Coup de Pouce »
 - CAF pour le Bus des parents
 - Agence nationale des solidarités actives (ANSA) pour le programme éducatif « Parler Bambin »
 - A cela s'ajoutent les partenariats de formation et d'accompagnement en persévérance scolaire d'autres collectivités.Ces recettes alternatives perçues ont exceptionnellement durant ces deux années permis de faire baisser la participation de la Ville.
 - La convention d'objectif signée avec l'AMAC (association municipale d'actions culturelles en faveur du personnel) a porté sur une subvention de 150 000 €, soit +5,63% pour 2020.
 - Enfin, sur le secteur éducatif, la subvention à l'école Sainte Mathilde, relative à la participation aux charges de fonctionnement par élève fréquentant l'établissement, est augmentation compte tenu de la hausse des effectifs. Elle se positionne à hauteur de 200 620 €.
- Les indemnités et frais de mission des maires adjoints et conseillers sont en baisse consécutivement au renouvellement du Conseil municipal, sans maintien des communes déléguées : -12,23%. Outre le versement des indemnités, l'enveloppe allouée intègre la prise en charge des formations et

frais de mission des conseillers et maires adjoints. Différentes formations ont été dispensées en 2019 et non en 2020, notamment, dans le domaine des finances publiques, les enjeux climatiques et les politiques culturelles régionales.

- Les admissions en non-valeur : La procédure d'admission est prononcée lorsqu'il est considéré que la dette est irrécouvrable. Pour autant, la décision prise n'éteint pas la dette du redevable. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à "meilleure fortune". Cependant, si cette admission en non-valeur fait suite à une procédure de surendettement, la dette est alors totalement effacée par le juge.

Pour 2020, sur demande du trésorier municipal, le Conseil Municipal a admis en non-valeur la somme de 27 036 €.

- Au-delà de ces admissions en non-valeur, ce chapitre budgétaire enregistre également la cotisation obligatoire versée au Service Départemental d'Incendie et de Secours pour la somme de 4 342 € et les redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires pour un montant de 17 425 €

LES CHARGES FINANCIERES [CHAPITRE 66]

Ces charges sont constituées des intérêts d'emprunt, des intérêts de la ligne de trésorerie et des intérêts courus non échus. La réalisation 2020 s'élève à 2.531.235 €, soit -6,56% par rapport à 2019.

La négociation des emprunts de la Ville en 2020, conjointement à la poursuite du remboursement de la dette, a permis de diminuer le taux moyen de l'encours de 2,35% à 2,19%. Cela se traduit par une diminution des dépenses, en matière d'intérêts d'emprunt de - 195 217 €.



La ligne de trésorerie a été positionnée à 6 M€ et le coût de sa mobilisation intègre les charges financières. Véritable variable d'ajustement des décalages entre décaissements et encaissements, sa faible utilisation a produit une diminution des dépenses de 4 570 € entre 2019 et 2020.

Les intérêts courus non échus en 2020 s'élèvent à 676 970 € contre 742 401 € en 2019. Il s'agit d'écritures comptables permettant, dans le respect du principe d'annualité budgétaire, de constater la réalité de la charge financière indépendamment de sa date effective de décaissement. Cette baisse confirme bien la diminution du taux moyen de l'encours de la Ville.

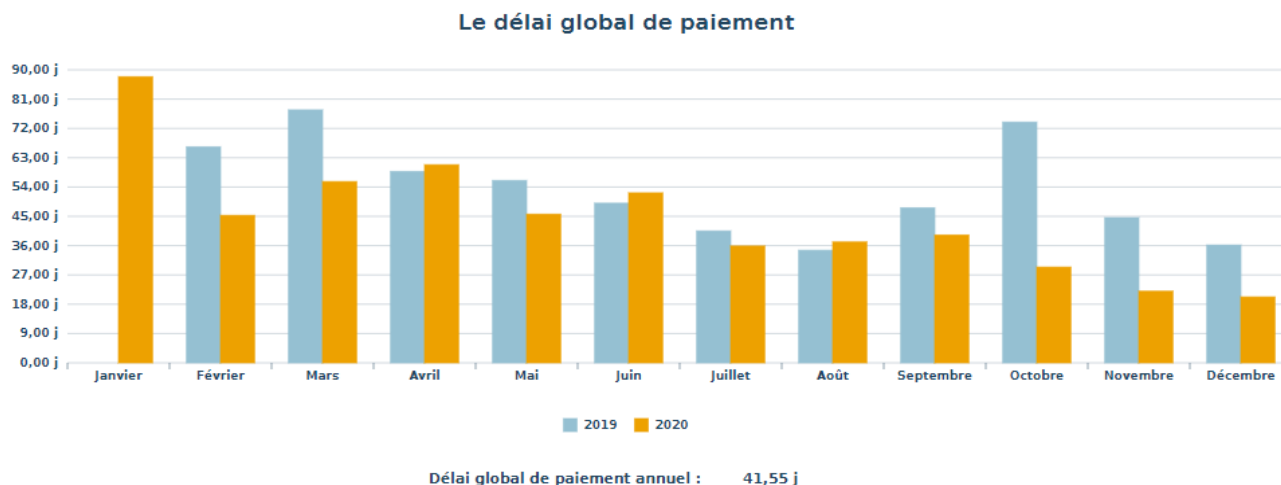
La commission de non utilisation (CNU) de la ligne de trésorerie s'élève à 12 725 € pour 2020 contre 8 437 € pour 2019.

CHARGES EXCEPTIONNELLES [CHAPITRE 67]

Ce chapitre budgétaire affiche une réalisation à hauteur de 510 090,83 € contre 184 263,76 € en 2019.

Cette somme concerne les annulations de titres sur exercice antérieur (nature 673) et la régularisation des produits constatés (nature 6718) pour 440 400 € en 2020 contre 108 296 € en 2019.

S'y ajoutent les charges exceptionnelles pour intérêts moratoires et amendes fiscales et pénales à hauteur de 163 € en 2020 contre 2 169 € en 2019. La réglementation impose aux collectivités territoriales un Délai Global de Paiement (DGP) de 30 jours maximum. Entre 2019 et 2020 la ville est passée de 51,23 à 41,55 jours de DGP. A noter que pour les mois d'octobre, novembre et décembre le DGP est inférieur à 30 jours.



Au-delà de ces opérations financières figurent également sur ce chapitre les subventions exceptionnelles versées, pour un montant total de 65 760 € :

- pour les collèges et lycées dans le cadre des projets éducatifs : 2 800 €
- sous la forme de bourses d'accompagnement aux projets en direction de la jeunesse : 3 500 €
- pour le soutien des athlètes de haut niveau, dans le cadre de notre politique sportive : 12 000 €
- pour le soutien de diverses associations sportives : 31 700 €

Ce poste enregistre essentiellement les opérations comptables techniques concernant le patrimoine de la commune, pour 4.119.324,80 € - (CA 2019 : 2.192.967,50 €).

Il concerne les écritures suivantes :

- dotations aux amortissements des immobilisations : 2.286.909,76 € ;
- dotations aux amortissements des charges financières : 32 415,04 € ;
- valeur nette comptable des immobilisations cédées : 1.800.000 € (cession THOISON).

Il convient de préciser que ces opérations concourent à l'autofinancement des opérations d'investissements.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les autorisations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'exercice 2020 se sont élevées à 65.425.754,23 € contre 55.447.560,19 € en 2019.

Les autorisations budgétaires sont en augmentation de +18% par rapport au budget précédent. Ceci traduit le lancement des engagements de la mandature en matière d'investissements.

A. Exécution des dépenses d'investissement

DEPENSES D' INVESTISSEMENT		Prévisions budgétaires 2020	Réalisations 2020	Taux de réalisation	Restes à réaliser 2020	% évolution 2019/2020	Part dans le budget global	Pour mémoire CA 2019	Restes à réaliser 2019
Chapitre 16	Emprunts	9 034 992,00 €	9 033 628,36 €	99,98%	- €	-14,19%	29,45%	10 527 992,00 €	- €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	1 837 332,33 €	764 336,98 €	41,60%	1 122 052,90 €	-65,52%	2,49%	2 216 632,71 €	1 060 349,33 €
Chapitre 204	Subv. D'équipement versées	75 874,00 €	75 874,00 €	100,00%	- €	658,74%	0,25%	10 000,00 €	- €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	35 243 123,75 €	19 137 960,54 €	54,30%	13 638 686,79 €	-38,70%	62,38%	31 217 808,68 €	11 355 266,15 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	8 425 899,04 €	1 475 035,46 €	17,51%	5 463 521,26 €	-18,59%	4,81%	1 811 932,49 €	557 899,04 €
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	18 005,00 €	- €	0,00%	3 005,00 €	-100,00%	0,00%	18 005,00 €	3 005,00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	420 000,00 €	187 720,68 €	44,70%	76 000,00 €	-76,53%	0,61%	800 000,00 €	120 000,00 €
Chapitre 020	Dépenses imprévues	- €	- €	-	- €	-	0,00%	467 844,73 €	- €
Chapitre 45...	Total des opé. Pour compte de tiers	2 063,54 €	863,97 €	41,87%	- €	-99,42%	0,00%	150 061,29 €	2 063,54 €
sous-total des opérations réelles		55 057 289,66 €	30 675 419,99 €	55,72%	20 303 265,95 €	-35,04%	99,99%	47 220 276,90 €	13 098 583,06 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 800,00 €	2 800,00 €	100,00%	- €	100,00%	0,01%	1 400,00 €	- €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	- €	- €	-	- €	-	0,00%	- €	- €
sous-total des opérations d'ordre		2 800,00 €	2 800,00 €	100,00%	- €	100,00%	0,01%	1 400,00 €	- €
Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	10 365 664,66 €	- €	0,00%	- €	-100,00%	0,00%	8 225 883,29 €	- €
TOTAL des dépenses d'investissement		65 425 754,32 €	30 678 219,99 €	46,89%	20 303 265,95 €	-44,67%	100,00%	55 447 560,19 €	13 098 583,06 €

DEPENSES FINANCIERES (CHAPITRES 16)

Les dépenses financières se sont limitées, en 2020, au remboursement du capital de la dette (chapitre 16), qui s'élève à 9.033.628,36 €. La différence entre 2019 et 2020 (-14,19%) est due principalement à l'extension naturelle de la dette. Pas de démarche de renégociation sur l'ensemble de la période.

DEPENSES D'EQUIPEMENT ET LEURS SUBVENTIONS

Les opérations d'équipement sont réalisées en 2019 à hauteur de 21.302.305,63 €. En matière d'équipement, les dépenses ont, en 2020, porté essentiellement sur les opérations suivantes :

- la construction de la Maison des Services Publics,
- les travaux de relocalisation de la crèche du Bras de Fer,
- la rénovation/extension de l'Ecole Jacques Tati,
- l'engagement de la réhabilitation de la restauration scolaire de l'école M. Leclerc,
- les travaux pour le Cluster Architecture
- les travaux de reconstruction du gymnase Mauriac,
- s'ajoutent les travaux de structuration du local Microfolies.

Un effort conséquent a été par ailleurs réalisé en matière d'entretien et de rénovation des tapis routiers à hauteur de 3.477.620,15 €.

Le tableau ci-dessous retrace l'ensemble des opérations réalisées au titre de l'exercice ainsi que les financements perçus.

Super-opération	Opération	Dépenses		Recettes	
		Total budgété	Total réalisé	Total budgété	Total réalisé
01 PRU PARC AUX LIEVRES	10100 RECONSTRUCTION DU GYMNASE MAURIAC	978 854,24 €	594 628,15 €	2 445 355,00 €	1 223 724,00 €
	10101 CONSTRUCTION MAISON DE SERVICES PUBLICS	5 831 348,75 €	4 580 771,80 €	3 544 683,50 €	1 121 281,92 €
	10103 CRECHE COLLECTIVE DU BRAS DE FER	1 617 926,46 €	1 339 957,65 €	1 472 555,00 €	310 757,00 €
	10121 RESTRUCTURATION RUE DU GRIPPET	1 464 989,00 €	19 635,60 €	417 278,00 €	- €
	10122 REHAB ECOLES MAT ET ELE MOUSSEAU	18 864,00 €	- €	- €	- €
	10123 REQUALIFIC SITE FONTAINE PERRAULT MAURIAC BELIOZ	500 000,00 €	- €	500 000,00 €	- €
	10124 RUE FRAGONARD	1 079 999,56 €	8 747,54 €		
Total : 01		11 491 982,01 €	6 543 740,74 €	8 379 871,50 €	2 655 762,92 €
02 PRU BOIS SAUVAGE	10117 RENOVATION GS BOIS GUILLAUME	59 276,19 €	30 519,12 €	1 707 400,00 €	- €
	10125 EQT PERISCOLAIRE PRU BOIS SAUVAGE	300 000,00 €	- €	150 000,00 €	- €
	10142 GS HORIZON	21 936,00 €	- €	- €	- €
Total : 02		381 212,19 €	30 519,12 €	1 857 400,00 €	- €
03 PRU CANAL	10104 ECOLE JACQUES TATI	2 467 157,68 €	867 801,23 €	1 836 573,00 €	- €
	10114 ESPACE JEUNESSE PIERRE NICOLAS	433 405,54 €	193 208,43 €	101 526,00 €	- €
Total : 03		2 900 563,22 €	1 061 009,66 €	1 938 099,00 €	- €

Super-opération	Opération	Dépenses		Recettes	
		Total budgété	Total réalisé	Total budgété	Total réalisé
04 PYRAMIDES	10127 RENOVATION ECOLE EL JULES VERNE	840 000,00 €	- €	315 000,00 €	- €
	10128 MQ PYRAMIDES / BOIS SAUVAGE ET PLACE CARAVELLE	800 000,00 €	13 776,00 €	800 000,00 €	- €
	10129 LCR DU DRAGON	578 064,00 €	2 160,00 €	- €	- €
	Total : 04	2 218 064,00 €	15 936,00 €	1 115 000,00 €	- €
05 COURCOURONNES CENTRE	10111 PARVIS COLLEGE JEAN ZAY	39 053,31 €	7 226,04 €	555 792,12 €	444 832,45 €
	10113 TENNIS	53 751,59 €	3 735,48 €	110 572,75 €	100 073,31 €
	10130 VOIRIE QUARTIER BOCAGES	140 557,26 €	- €		
	10131 VOIRIE QUARTIER CENTRE	659 442,74 €	514 668,04 €		
	10132 PADEL TENNIS	59 439,95 €	18 507,97 €		
Total : 05	952 244,85 €	544 137,53 €	666 364,87 €	544 905,76 €	
06 EVRY CENTRE	10106 CRECHE CENTRE VILLE TRANSFERT AGORA	628 813,16 €	130 808,08 €	821 900,00 €	- €
	10107 POLE TERRITORIAL DE SANTE	217 615,59 €	17 088,60 €	100 000,00 €	- €
	10109 RENOVATION DU PATRIMOINE POUR MAD ASSOCIATIONS	2 511,70 €	2 511,69 €		
	10115 MICROFOLIES	313 924,64 €	300 061,76 €	135 732,00 €	- €
	10133 RENOVATION EXT GS EVRY CENTRE	481 136,00 €	39 450,00 €	- €	- €
	10134 REHABILITATION SITE CHANTECLER	385 470,49 €	66 243,34 €	200 000,00 €	60 000,00 €
	10135 HOTEL DE VILLE AMENAGEMENT REZ DE CHAUSSEE	600 000,00 €	- €		
Total : 06	2 629 471,58 €	556 163,47 €	1 257 632,00 €	60 000,00 €	
07 VILLAGE AGUADO	10108 RESTAURATION MARECHAL LECLERC	2 755 252,94 €	924 580,93 €	1 150 000,00 €	- €
Total : 07	2 755 252,94 €	924 580,93 €	1 150 000,00 €	- €	
08 GD BOURG CH.ELYSEES PARC AUX BICHES	10120 CLUSTER ARCHITECTURE	1 074 973,63 €	904 988,03 €	700 000,00 €	- €
Total : 08	1 074 973,63 €	904 988,03 €	700 000,00 €	- €	
09 AUNETTE EPINETTES	10110 TRANSFERT DU SOFT BALL	27 676,73 €	348,00 €	481 250,00 €	131 250,00 €
	10136 CENTRE DE SANTE DES EPINETTES	220 000,00 €	- €		
	Total : 09	247 676,73 €	348,00 €	481 250,00 €	131 250,00 €
10 URBANISME AMENAGEMENT	10001 GESTION FONCIERE	717 003,37 €	569 186,46 €	874 470,00 €	- €
	10012 ETUDES GENERALES PROJET URBAIN	187 114,56 €	43 428,00 €		
	10105 COMMERCES ORMES A MARTIN	35 300,00 €	9 159,00 €		
	10112 PLU	73 527,93 €	19 270,04 €		
	10116 PARTICIPATION COPROCOOP	18 005,00 €	- €	- €	- €
	10118 ACTION COEUR DE VILLE	73 475,60 €	16 275,60 €		
Total : 10	1 104 426,46 €	657 319,10 €	874 470,00 €	- €	
11 ESPACES PUBLICS	10014 GESTION DU STATIONNEMENT DE SURFACE	255 000,00 €	11 003,81 €	540 526,00 €	540 526,00 €
	10015 VIDEOPROTECTION ESPACES PUBLICS	178 592,92 €	50 162,92 €	- €	56 965,39 €
	10138 PROGRAMME DE TAPIS ROUTIERS	4 001 291,13 €	3 477 620,15 €		
	10139 PROGRAMME RENOVATION OUVRAGES D'ART	325 316,44 €	18 023,47 €		
	10141 EMBELLISSEMENT PLACETTES COMMERCIALES	720 000,00 €	62 119,20 €		
Total : 11	5 480 200,49 €	3 618 929,55 €	540 526,00 €	597 491,39 €	
12 ENVELOPPES TRANSVERSALES	10003 PARTICIPATION CITOYENNE - FIQ	180 303,11 €	109 550,54 €		
	10004 EVRY-INVESTISSEMENT COURANT BATIMENT	4 142 237,92 €	1 524 148,85 €	509 200,00 €	379 600,00 €
	10005 COURCOURONNES - INVESTISSEMENT COURANT BATIMENTS	960 032,61 €	759 382,01 €	65 178,00 €	63 689,03 €
	10006 EVRY-INVESTISSEMENT COURANT ESPACES PUBLICS	3 280 542,00 €	1 323 859,55 €	57 847,00 €	57 847,00 €
	10007 PLAN DE RESTAURATION DU PATRIMOINE	109 939,36 €	31 406,83 €		
	10010 COURCOURONNES-INVESTISSEMENT COURANT ESPACES PUBLICS	682 757,22 €	683 876,37 €	17 100,00 €	- €
	10011 INVESTISSEMENT COURANT DES SERVICES	2 122 380,62 €	717 203,81 €	3 000,00 €	- €
	10013 SECURISATION DES BATIMENTS	350 486,17 €	176 836,79 €		
	10016 MODERNISATION DES USAGES NUMERIQUES	600 272,75 €	434 634,07 €	198 700,00 €	- €
	10017 MODERNISATION DE LA TELEPHONIE	552 644,95 €	276 707,06 €		
	10018 HARMONISATION DES LOGICIELS METIERS	365 318,31 €	103 999,13 €		
	10019 NUMERIQUE EDUCATIF	412 105,82 €	252 353,85 €		
	10119 NOUVEL ACCUEIL SCOLAIRE RENTREE	32 070,00 €	23 592,00 €		
	10140 ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX	600 000,00 €	27 082,64 €		
Total : 12	14 391 090,84 €	6 444 633,50 €	851 025,00 €	501 136,03 €	

Exécution des recettes d'investissement

Le niveau de réalisation des recettes réelles d'investissement s'élève à 54,08% hors reports.

RECETTES D' INVESTISSEMENT		Prévisions budgétaires 2020	Réalisations 2020	Taux de réalisation	Restes à réaliser 2020	% évolution 2019/2020	Part dans le budget global	Pour mémoire CA 2019	Restes à réaliser 2019
Chapitre 10	Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	7 036 422,13 €	3 732 280,00 €	53,04%	623 374,06 €	-49,57%	11,28%	7 401 500,00 €	836 422,13 €
Chapitre 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	11 689 135,93 €	11 689 135,93 €	100,00%	- €	88,27%	35,34%	6 208 851,66 €	- €
Chapitre 13	Subventions d'investissement reçues	18 696 608,09 €	4 490 546,10 €	24,02%	10 262 168,02 €	-75,51%	13,58%	18 333 853,59 €	10 698 129,09 €
Chapitre 16	Emprunts	15 129 600,00 €	9 041 666,67 €	59,76%	3 629 600,00 €	18,51%	27,34%	7 629 600,00 €	129 600,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	4 600,53 €	- €	0,00%	4 860,89 €	-100,00%	0,00%	15 929,94 €	4 600,53 €
Chapitre 024	Produits des cessions d' immobilisations	874 470,00 €	- €	0,00%	- €	-100,00%	0,00%	1 665 000,00 €	- €
Chapitre 45...	Total des opé. Pour compte de tiers	106 359,75 €	- €	0,00%	106 555,54 €	-100,00%	0,00%	350 900,00 €	106 359,75 €
sous-total des recettes réelles		53 537 196,43 €	28 953 628,70 €	54,08%	14 626 558,51 €	-30,41%	87,54%	41 605 635,19 €	11 775 111,50 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	9 569 142,56 €	- €	0,00%	- €	-100,00%	0,00%	11 043 075,00 €	- €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 319 415,04 €	4 119 324,80 €	177,60%	- €	47,18%	12,46%	2 798 850,00 €	- €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	- €	- €		- €		0,00%	- €	- €
sous-total des recettes d'ordre		11 888 557,60 €	4 119 324,80 €	34,65%	- €	-70,24%	12,46%	13 841 925,00 €	- €
TOTAL des recettes d' investissement		65 425 754,03 €	33 072 953,50 €	50,55%	14 626 558,51 €	-40,35%	100,00%	55 447 560,19 €	11 775 111,50 €

Parmi les recettes, les subventions d'investissement sont réalisées à hauteur de 24,02%. Ce niveau demeure assez faible malgré le suivi entrepris au plus près des opérations engagées, permettant ainsi de débloquer rapidement les subventions des partenaires financeurs.

Cela se confirme par le volume des reports en recettes d'investissement qui s'élève à 14.626.558,54 € dont 10 262 168,02 € de subventions.

LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (CHAPITRES 13)

Pour 2020, le taux de perception des recettes d'investissement est donc de 24,02%.

Un décalage existe toujours entre le portage des dépenses sur les fonds propres de la collectivité et la perception des subventions. La réduction de ce délai constitue un enjeu financier et administratif (en termes de suivi auprès des financeurs) mais également politique (car cela nécessite de faire évoluer les conditions de mobilisation des financements pour accompagner les porteurs de projet).

Figure également le produit des amendes de police. Ce reversement de l'Etat s'élève à 540 526 € en 2020 (au titre des amendes de 2019). Pour mémoire, ce produit calculé après versement de la contribution régionale. Il est désormais calculé sur l'ensemble du territoire, non plus par commune historique.

LES DOTATIONS ET TAXES D'URBANISME

Le montant du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) perçue au titre de l'année 2020 s'élève à 3.532.577,12 €. Ce fonds permet de récupérer la TVA payée (quel qu'en soit son taux, établi sur le HT) à un taux de 16,404% (calculé, lui, sur le TTC). Ce produit correspond au 4^e trimestre 2019 auxquels s'ajoutent les trois premiers trimestres 2020. Un décalage d'un trimestre permet de tenir compte du délai d'arrêt des comptes de l'exercice et de production du compte administratif.

La taxe d'aménagement - quant à elle - s'établit à 199 702,88 € en 2020. Celle-ci est établie au titre d'autorisations de travaux (permis de construire principalement).

L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement constitue une recette essentielle de la section d'investissement. Il est constitué :

- De la dotation aux amortissements du patrimoine, qui fait l'objet d'une réalisation budgétaire,
- Ainsi que du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, ce virement ne faisant l'objet que d'une inscription.

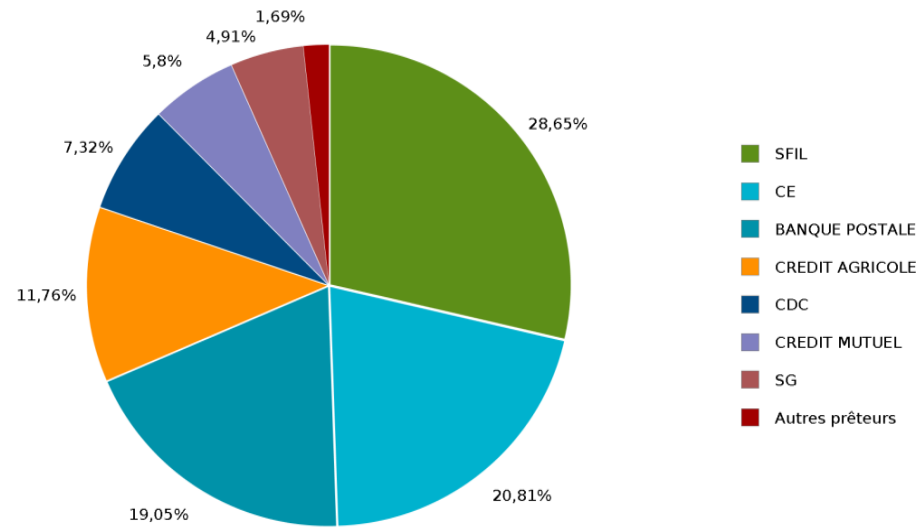
Ainsi, le compte administratif constate seulement l'amortissement du patrimoine, ainsi que l'amortissement de certaines charges financières (charges de renégociation de dette, ou relevant d'emprunts structurés). Le virement, provisionné lors des étapes budgétaires, reflète le projet d'affectation du résultat, et donc le projet de solde négatif de la section d'investissement.

En 2020, l'amortissement du patrimoine a été réalisé à hauteur de 2.286.909,76 €. S'y ajoute l'amortissement de charges financières (étalement d'un emprunt structuré) pour 32 415,04 €.

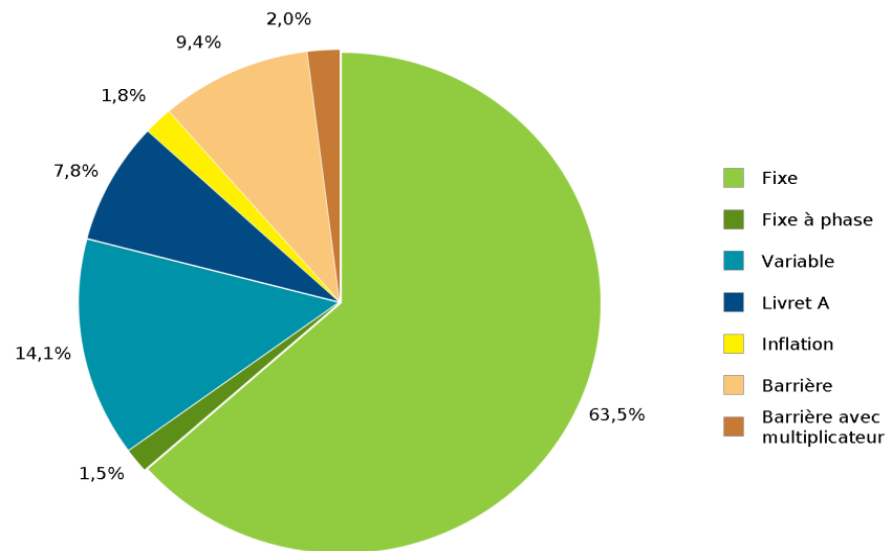
Analyse de la dette

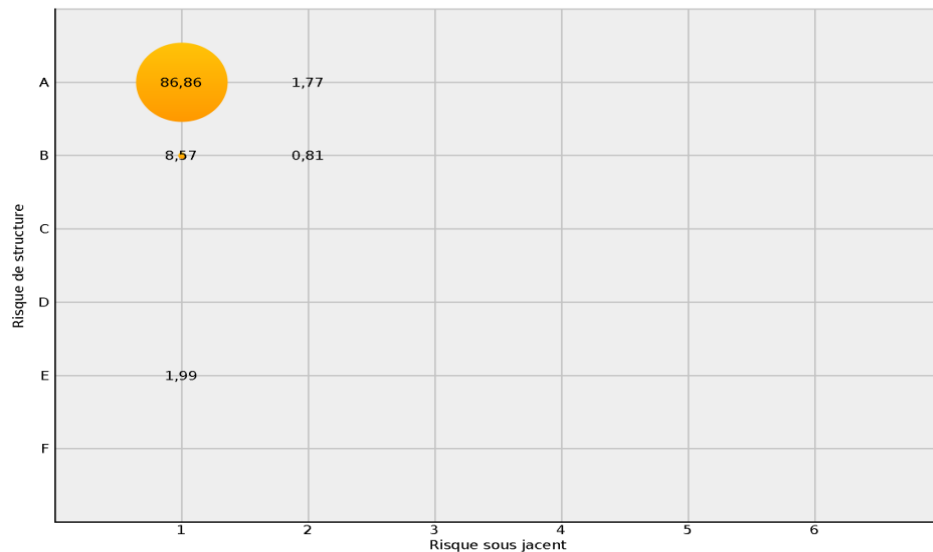
Hors emprunts fléchés à taux zéro, contractés auprès de la Caisse d'Allocations Familiales ou l'Agence de l'Eau) pour un volume de remboursement annuel de 293 000 €, la structure de la dette est désormais la suivante :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
110 693 769.05 €	2,19 %	13 ans et 2 mois	6 ans et 11 mois	88



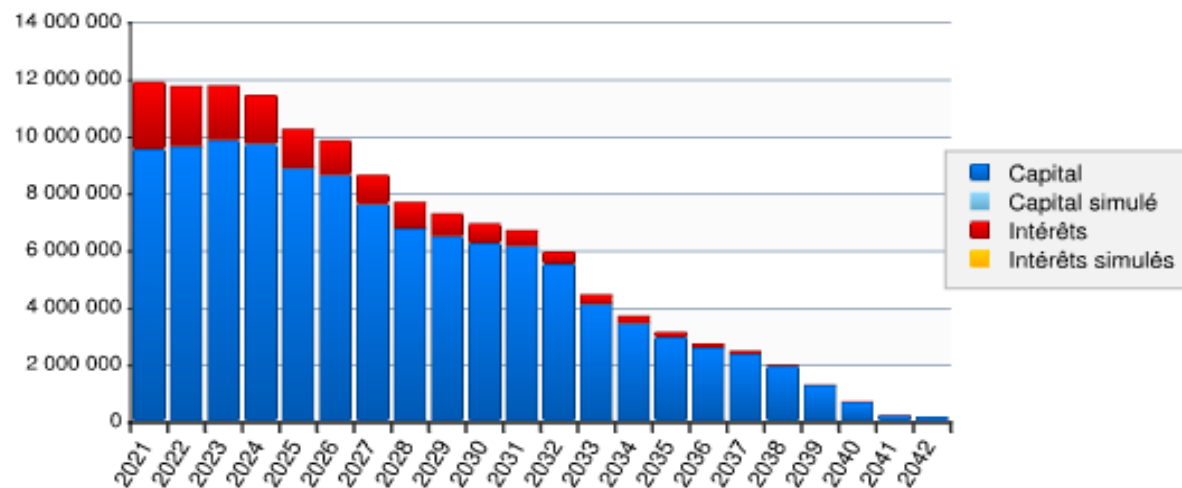
La Commune nouvelle possède une dette très sécurisée, majoritairement sans risque. Elle a été contractualisée à près de 60% en taux fixe simple, privilégié depuis plusieurs années. Elle est répartie auprès de prêteurs variés.





Grâce à cette stratégie, la dette d'Evry est sécurisée, au sens de la Charte Gissler de bonne conduite.

Le profil d'extinction de la dette s'établit comme suit :



CONCLUSION

Au sortir de l'année très exceptionnelle de crise sanitaire que nous avons vécue en 2020, les comptes de la ville d'Evry-Courcouronnes montrent toujours des caractéristiques saines :

- Les charges générales et les dépenses de ressources humaines ont été contenues, permettant ainsi à la ville de maintenir une épargne en adéquation avec la volonté de lancer un programme d'investissement d'ampleur, destiné à transformer le territoire.
- Malgré un repli des ressources, la Ville a pu maintenir son effort de services publics, au bénéfice de la population.